

Moins médiatisés que les deux orques, Wikie et Keijo dont l'avenir demeure encore incertain (départ vers l'Écosse, le Japon...?), les derniers 4000 animaux du parc marin Marineland à Antibes cherchent encore refuge.

## 50 années d'existence du parc aquatique

Le parc marin aura vu naître et mourir nombre de mammifères marins et autres espèces aquatiques. Fondé en 1970 par le Comte Roland de la Poype, pilote de chasse, passionné du monde marin et héros de la 2e Guerre Mondiale, le parc étant devenu ensuite la propriété d'une multinationale espagnole. Une annonce faite en décembre 2024 par la direction espagnole met fin à plus de 50 années de spectacles aquatiques, en conformité avec la loi de 2021 qui interdit les spectacles et la détention des cétacés à partir du 1er janvier 2026 en France. L'idée de démarrage était pourtant partie d'une bonne intention : faire connaître au grand public des animaux marins jamais côtoyés dans une vie quotidienne. Marineland naît avec l'arrivée des premiers dauphins et orques. En 1980, le parc s'agrandit avec l'arrivée des touristes de masse et la création d'activités ludiques (Aquasplash, le minigolf...). Des bassins seront régulièrement construits et certaines espèces seront régulièrement amenées de plusieurs pays (Irlande, Écosse, États-Unis...). Le succès est fulgurant malgré la présence des associations de défense et de protection des cétacés. En 1993, c'est la première naissance en captivité d'une orque, suivie de la création d'un tunnel de verre pour les requins.

## Les rumeurs autour de la mort d'une orque

En 2015, des pluies torrentielles s'abattent sur la Côte d'Azur, des problèmes d'assainissement des eaux seraient susceptibles d'avoir entraîné la mort d'un cétacé nommé Valentin d'une « torsion intestinale » (*Le Point*), la boue ayant infiltré le système d'assainissement, les défenseurs des cétacés mènent alors un combat acharné, multiplient les manifestations devant l'entrée du parc en dénonçant la maltraitance d'animaux détenus en captivité hors de leur milieu naturel. Autre cause de dénonciation : le parc Marineland n'est devenu qu'une entreprise commerciale n'ayant d'autre intérêt que celui de faire du profit au détriment du bien-être de ces animaux marins. Après des années troubles de manifestations, un changement s'est radicalement opéré en novembre 2021, lorsque la loi du 30 novembre 2021 (loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021) lutte contre toutes les formes de maltraitance animale (actes de cruauté, abandon...) et tend à conforter le lien entre les animaux et les hommes. On parle ainsi d'éthique animale. En outre, la loi introduit dans le code de l'environnement un article L. 413-12 posant une double interdiction. D'une part, sont interdits « les spectacles incluant une participation de spécimens de cétacés » et

« les contacts directs entre les cétacés et le public ». D'autre part, il est interdit « de détenir en captivité » ou « de faire se reproduire en captivité » des spécimens de cétacés, sauf au sein de refuges ou sanctuaires ou dans le cadre de programmes scientifiques. Cette réglementation a signé la mort du parc aquatique : à compter du 30 novembre 2026, il ne sera plus possible de détenir d'orques en captivité. Retenons toutefois que la date d'application reste antérieure à la baisse d'activité de Marineland qui voit diminuer progressivement le nombre des ventes de billets.

## **La fermeture définitive du centre aquatique**

Le destin était donc scellé : le 5 janvier dernier, la fermeture est définitive et 103 salariés sont au chômage. Les règles de licenciement du personnel sont bien plus simples que celles du devenir des espèces aquatiques. Le parc doit maintenant régler le sort des animaux détenus, sachant que l'orque constitue une espèce protégée dont le commerce international est réglementé par la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées d'extinction, dite convention de Washington). Il en résulte que le transfert d'un orque détenu en France est subordonné à l'obtention du permis CITES dont sa délivrance reste suspendue à des conditions très strictes... Par ailleurs, la demande de transfert des deux orques Wikie et Keijo, vers le centre aquatique nippon a été refusée aux motifs d'un long transport (plus de 13 000 Km) pouvant avoir un impact sur leur santé et d'une réglementation japonaise non conforme à la réglementation européenne sur le bien-être animal. L'avenir des orques reste encore incertain. Un sanctuaire au Canada serait envisageable pour ces animaux qui n'ont rien connu d'autres que le monde du spectacle... Quant au sort des 4000 animaux qui restent à Antibes, leur avenir n'est pas plus assuré. La relocalisation vers d'autres structures est possible, des réserves, des parcs zoologiques... à la condition que des places restent encore disponibles ! Difficulté supplémentaire ; le Conseil d'État a réaffirmé le 31 décembre dernier que « l'administration ne peut pas autoriser l'exportation des cétacés s'ils risquent d'être utilisés à des fins commerciales ». Ce qui rend difficile le transfert dans les delphinariums dans la mesure où l'activité principale reste le spectacle... En attendant des transferts qui peuvent durer plusieurs mois, Marineland représente pour le moment un sanctuaire provisoire fermé pour des animaux qui ont besoin de nager en permanence pour survivre.

**Véronique La Rosa**

## Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité